



Assemblée Générale de l'ARILS

6 mars 2010 – Lausanne

Membres Présents:; Martin (MC), Catherine D (CD), Claire (CDS) ; Marie-Jo (MJE), Séverine (SG), Lorette (LG), Anita (AHL); Valérie (VM), Mélanie (MM), Micaël (MP), Anne-Claude (ACPG), Mathilde (MR), Françoise (FR), Angélique (AR), Isabelle S (IS), Catherine T (CTW), Florence T (FT), Nathalie (NT).

Membres Excusés : Marie-Claude (MCN), Philippe (PW), Dominique M (DM), Marie-Magdeleine (MMB), Pascal (PB), Laurence (LT), Isabelle A (IA), Evelyne (ER), Sylvie (SR); Caroline (CG), Christelle (CMo), Fernande (FG), Florence B (FB), Christel (CM),

Membres absents : Mylène (MB), Erika (ES)

1. Accueil

MC souhaite la bienvenue à tout le monde. Quelques soucis par rapport au nombre de personnes excusées en lien avec l'article 11 de nos statuts qui stipule que la moitié des membres de l'association doivent être présents (quorum) pour que l'assemblée soit constituée valablement. Le comité s'est posé la question de savoir si nous annulions cette assemblée au vu des nombreuses absences. Le quorum étant tout juste atteint, la séance a été maintenue.

Le comité réfléchira à une modification de cette clause pour les prochaines assemblées pour que nous ne soyons pas coincés par cet article.

2. Ordre du jour

MC Question posée de savoir si les membres souhaitent ajouter des divers à cet ordre du jour. : 1 divers de FR. Autres point demandés par les membres sont prévus dans l'ordre du jour (point 13 de l'Ordre du jour)

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2009

PV de l'AG 2009 adopté sans modifications avec remerciements à son auteur.

4. Rapport du comité

SG retrace les activités du comité en 2009

-Nombre de séances : 10, avec animation des séances tournante du fait de l'absence voulue d'un président depuis 2008.



- Principaux thèmes abordés, dans le désordre:

- Négociations avec le syndicat, les interprètes indépendantes et Procom quant à certaines demandes de l'ARILS vis-à-vis du service (indépendance du secrétariat romand, entre autres)...
- Relations générales avec la direction de PROCOM.
- Procédures d'équivalence pour trois collègues français et négociations sur ladite procédure (dont nous parlerons plus loin lors de cette assemblée).
- Traitement de quelques demandes individuelles des membres...
- Organisation de la formation continue du 21 novembre et article dans FMS y relatif.
- Enquête santé.
- Entretien avec nos représentants à la COMINTER
- Suite de la mise à jour du « dossier interprète » et début de la mise en ligne de ces informations (gros travail d'Anita en cours)
- Mise en ligne régulière de l'Info ARILS (mille mercis à Anita et à Anne-Claude)
- Correspondance générale (bébés, bébés et bébés!)
- EFSLI (mille mercis à Anne-Claude)

5. Rapport de la trésorière

AHL & LG

LG a juste participé en tant que représentante du comité à la séance de vérification des comptes puisqu' Anita a la gentillesse de s'occuper des comptes de l'ARILS, ce qu'elle assure avec brio. A cette séance de vérification ont participé les vérificatrices des comptes Catherine Delétra et Laurence Thomas (excusée aujourd'hui). AHL transmet copie des comptes 2009 aux membres présents et donne quelques explications sur les chiffres.

Pas de problèmes financiers particuliers cette année. On boucle l'année avec un tout petit déficit de 45.75CHF. Cotisations stables en 2009 (idem prévu pour 2010 vu que les coti au SSP sont réactualisées tous les 3 ans uniquement)

L'entier des cotisations touchées par l'ARILS est versé au SSP qui reverse une participation à l'ARILS en fonction des groupes de travail,

La participation (part de solidarité) financière de Procom (selon convention) versée pour les interprètes non-membres de l'ARILS (ex : interprète en procédure d'équivalence) n'est pas reversée au SSP.

AHL signale qu'il n'y a pas eu de cotisations 2009 pour les membres passifs car aucun courrier cotisation ne leur a été adressé en 2009 (oubli),

Le comité signale qu'un autre couac est survenu en relation avec les membres passifs que le comité a oublié d'inviter à cette AG. Un courrier leur sera adressé



pour nous excuser de cet oubli.

Formation continue : demande de soutien financier a été adressée à Procom qui a versé 1'000.-CHF (comme prévu dans le budget de la formation continue) à titre de participation à la formation, soutien ce que nous pouvons saluer ; le montant à charge de l'ARILS restant était donc minime. AHL propose de passer les 79.- qui restaient pour la formation continue sous le fond Florence Guillet (fond spécifiquement prévu pour la formation continue) pour équilibrer cela et clore les comptes sur un solde positif.

ACPG précise que nous avons en plus bénéficié du soutien du SSP pour financer la traduction français-allemand ; ce qui ne figure pas dans les comptes puisque nous ne savons pas quelle somme le SSP a versé et que les informations n'ont pas été transmises à AHL. La participation financière du SSP a été mentionnée dans l'article que l'ARILS a écrit dans le Fais-Moi Signe.

En gros pour les comptes 2009 : l'ARILS est très économe et a peu de dépenses... peu de frais comme le montrent les comptes.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

CD les vérificateurs des comptes ont été impressionnés par la manière très professionnelle de présenter les comptes, les choses ont été expliquées clairement. Les comptes ont été vérifiés et approuvés. Un exemplaire des comptes a été signé par les vérificatrices qui n'ont pas fait d'autre rapport.

7. Approbation des comptes

Les comptes sont acceptés à l'unanimité

8. Décharge du comité

LG demande si l'AG donne décharge au comité pour le travail effectué en 2009. Décharge donnée à l'unanimité avec remerciements au comité pour son engagement et son travail.

9. Modification des statuts de l'ARILS

MC a transmis avec la convocation à l'ordre du jour une proposition de modification de statuts concernant la votation « à bulletin secret ».

La modification des statuts proposée est acceptée à l'unanimité.

10. Adhésion et démissions

L'ARILS a le plaisir d'accueillir deux nouvelles membres actives qui ont toutes deux terminé leur procédure d'équivalence et travaillent auprès du service d'interprètes de Procom. Il s'agit de



- Evelyne RIGOT (ER)
- Mathilde REYNARD (MR)

Le comité a par ailleurs reçu l'information d'Anne DAUVIN (AD) qu'elle a décidé de démissionner du service d'interprète de Procom mais souhaite rester membre passive de notre association.

Sont actuellement membres passifs : Josiane, Marie-Claude, Anne, Monique Boussac

AHL soulève le point de la situation de Jessica Swallert qui reste de facto membre active alors qu'elle ne paie plus ses cotisations depuis son départ au Canada. AR donne quelques nouvelles de Jessica qui vit au Québec. Le comité fera un courrier afin de tirer cela au clair.

Au premier janvier 2010, l'ARILS compte donc un total de 34 membres actifs et de 4 membres passifs. La liste des membres et membres passifs mise à jour est à disposition sur le BLOG privé de l'ARILS.

à propos du BLOG :

ACPG transmet les documents préparés par Anita pour les accès au BLOG. AHL propose que chacun pose les questions éventuelles maintenant. Explications sur les différents BLOGS existants (blog public / blog privé) AHL précise que ces informations sont confidentielles et ne doivent pas être transmises à l'extérieur.

Un compte YOUTUBE a été ouvert par Anita, chacun peut ajouter ses propres vidéos (le cas échéant signaler qu'une vidéo a été ajoutée afin qu'Anita puisse le signaler aussi sur le BLOG)

Dossier d'interprète : les différents documents ont été récoltés et mis sous forme informatique par AHL. Certains de ces documents sont « à ne pas diffuser » (information sera ajoutée en filigrane sur les documents concernés)

Le comité doit reprendre certains documents pour que le dossier interprète soit au complet et mis à jour; une fois les documents modifiés et adoptés par le comité, AHL s'est proposée de les mettre en forme. Les documents mis à jour seront à disposition sur le BLOG d'ici à la rentrée scolaire.

AHL propose d'envoyer une liste des documents (documents encore en suspens pour être mis en page) aux nouveaux membres qui si besoin peuvent la contacter pour en avoir une version provisoire. AHL aussi à disposition s'il y a des questions sur le BLOG et son utilisation.

Grand remerciements de la part du comité à Anita qui est un immense soutien pour la gestion du BLOG et la mise en forme des divers documents composant le dossier de l'interprète !



11. Election complémentaire du comité

Le comité n'a reçu aucune proposition. MC précise que les choses sont plus calmes et moins conflictuelles qu'il y a quelques années mais qu'il reste beaucoup à faire et le comité ne peut pas tout faire à 4 (ACPG précise que pour les thèmes qui touchent Procom elle ne participe pas et que le comité « affaires Procom » fonctionne à 3, ce qui est lourd)

MC précise que l'archivage par exemple, n'est pas du tout assuré. Risque de perte de documents. Aspects pratiques du travail, cela complique également... Le comité concentre son énergie sur d'autres points et ne peut tout faire.

MC précise que nous avons une présidence tournante pour la gestion des séances.

Une partie des documents sont ou vont être à disposition sur le BLOG.

D'autres documents sont archivés chez Mylène et sont dormants (bibliothèque).

L'historique de l'ARILS est disséminée chez les différents membres du comité.

AHL relève qu'il y a des solutions internet existantes qui facilitent les choses mais qu'il faut y réfléchir.

Première étape serait de demander à chaque ancien président de faire le tri dans les documents. AHL creusera la solution WIKI qui est complètement modulable.

AHL dit que l'ARILS pourrait se payer un hébergement 140.-/an qui peut contenir plein de choses (et non uniquement un BLOG).

AHL demande si qqn serait prêt à l'aider si on choisit une telle solution. NT est partante.

Constat est fait qu'aucun membre ARILS présent de souhaite rejoindre le comité et décision de poursuivre dans la forme actuelle une année. ACPG précise que plusieurs personnes du comité souhaitaient arrêter cette année et sont prêts à continuer une année uniquement (ACPG, LG, et SG)-> la relève sera à prévoir car le comité actuel ne poursuivra pas son mandat (plusieurs voire tous les membres actuels du comité arrêteront)

MC précise que dans des situations comme celle-ci une commission est nommée pour chercher une solution pour la suite car si nous avons la même configuration l'année prochaine lors de l'AG il n'y aura plus de comité, et sans comité l'association n'existera plus.

Quelques membres demandent des précisions sur l'implication en temps et en travail (1-2 heures par semaine) 1 réunion par mois (durée de 3h environ), pas mal de temps pour formaliser les PV, InfoARILS, et autres documents diffusés, ...

Contact SSP, rencontre avec Procom, ... (voir résumé en début de PV)



> pv AG 2010 <

Le travail autour des 3 procédures d'équivalence a été très conséquent aussi (en surplus de tout le reste) et pesant pour le comité.

La participation au comité ne demande pas de compétences particulières. CDS précise que tout le monde pense dans un premier temps ne pas être capable d'entrer au comité... AHL dit que la participation au comité devrait compter comme formation continue, on apprend à y défendre notre métier. NT met en avant la richesse de cette expérience.

LG précise qu'il y a certes des moments de ras le bol, notamment charge en lien avec les équivalences le fait de recevoir des SMS ou mail de dernière minute pour s'excuser et de ne pas être sûrs d'avoir le quorum La question s'est même posée de savoir si on maintenait ou pas l'assemblée de ce matin. Le peu d'investissement et de retour des membres face à ce qui est fait par le comité est pesant (avis partagé par le comité). LG dit que l'effet petit groupe (4 membres du comité) a aussi amplifié les problèmes. Essoufflement vient aussi du fait que nous (comité) n'avons pas de retour des autres membres et nous sentons bien seul. SG donne l'exemple de l'« enquête santé » à laquelle beaucoup de membres n'ont même pas répondu.

Différents membres relèvent que l'image qu'ils ont du comité est surtout centrée sur les aspects négatifs. MM relève que le fait de participer permet d'être plus impliqué, plus informé de ce qui se passe, ce qui est moins le cas quand on est à l'extérieur. ISG relève les mêmes avantages à la participation au comité.

MC relève que notre métier est un métier solitaire et que l'association devrait avoir pour objectif de nous regrouper. FT relève que la « non participation » n'est pas synonyme de « désintérêt », bien au contraire.

FT demande si on ne pourrait pas refaire une démarche de supervision autour de « je suis membre ARILS » pourquoi, comment.

MC demande s'il n'y a pas tout de même qqn qui se charge, se mobilise de trouver un renouvellement. FR se charge de contacter tout le monde.

Si qqn se montre intéressé, CDS demande s'il pourrait se joindre en cours d'année au comité actuel. FR tiendra le comité au courant de ses démarches.

Pause



12. Déontologie

ACPG

Le métier d'interprète s'est beaucoup modifié depuis sa création. Au départ très connoté par une dimension d'aide et de soutien, le métier s'est progressivement professionnalisé. Des formations se sont mises sur pied afin de former les professionnels aux différentes techniques d'interprétation mais aussi afin de les sensibiliser à la déontologie inhérente à ce métier. Cette professionnalisation est aussi issue de la volonté des sourds. Avoir des interprètes professionnels est pour eux la condition sine qua non de pouvoir avancer dans leur parcours personnel et professionnel de manière pleinement autonome, sans la dimension d'aide ou de soutien qui perpétuait autour d'eux l'image d'« assistés ».

Nous vous avons fait parvenir avec la convocation à l'assemblée générale de l'ARILS 2010 différents documents relatifs à la déontologie. Certains de ces documents sont des documents internes à l'ARILS et ne doivent pas être diffusés (il s'agit notamment des documents qui nous avaient été transmis par Monique Aubonney et Giovanni Palama). Nous vous avons demandé d'en prendre connaissance en prévision de l'assemblée de ce jour et de ce point à l'ordre du jour en particulier.

Nous nous sommes tous engagés, par la signature du code de déontologie de l'ARILS, à respecter un certain nombre de règles déontologiques propres à notre métier. Dans certaines situations d'intégration, il a été signalé au comité des situations où les interprètes *aident* les jeunes (rédaction de résumé, aide pour le vocabulaire, etc.). Il est certes possible que les interprètes traduisent à partir de ce qui est exprimé en langue des signes les propos et réponses d'un jeune et le mette par écrit à sa place ce qui est exprimé; ceci est valable pour toutes les notions où c'est le contenu et non la forme (capacité de rédaction, orthographe) qui est évaluée. Il est cependant évident que l'interprète ne se substitue pas au jeune dans ses apprentissages (apprentissage du vocabulaire par exemple) et ne répond pas à sa place.

Nous avons lutté afin de faire reconnaître notre métier, afin aussi de nous distinguer des aides à la communication ou interfaces qui eux ne respectent pas de code de déontologie et notre association se porte garante de cette dimension.

Il est important que chacun s'engage à respecter ces règles déontologiques afin de ne pas mettre en péril la reconnaissance de notre métier et notre crédibilité face à nos clients ou leurs interlocuteurs.

Le comité souhaite ouvrir le débat sur ce sujet pour avoir votre avis sur la question et savoir quelles mesures seraient à envisager, selon vous, si de nouveaux manquements au code de déontologie nous sont signalés.

MC précise que le code de déontologie fait non seulement partie de ce qui touche à l'ARILS mais également partie intégrante de l'engagement au sein de Procom.



NT demande ce qui figure dans les statuts de l'ARILS. MJE ce thème avait déjà été discuté au sein du comité mais qu'aucune décision formelle n'avait été prise à sa connaissance. MC relit les statuts et voit que le comité peut être amené à prendre des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion d'un membre ne respectant pas le code de déontologie.

NT et MP demandent si le comité a pu discuter de cela avec la personne concernée pour lui montrer le problème. NT dit qu'il faut rendre l'interprète concerné attentif à tout ce qui est mis en jeu, à la remise en cause de notre métier. NT dit que dans certaines situations d'interprétation qu'elle a vécu les professeurs ont relevé que le jeune ne montre pas les mêmes compétences suivant quel interprète est présent (bons résultats dans certaines matières et mauvais résultats dans d'autres en fonction de quel interprète est présent). Les membres relèvent que cela touche aussi au fait que les interprètes ne sont pas représentés en début d'année pour expliquer leur rôle, etc. (cf point 14 à l'ordre du jour)

ISG importance de discuter avec l'interprète concernée pour vérifier les faits et ne pas avoir que l'avis de la personne sourde. MP dit que dans certaines situations le sourd se décharge sur l'interprète des problèmes de compréhension et qu'il faut éviter de tomber dans ce piège.

MM propose que les différents interprètes qui fonctionnent dans la situation concernée puissent discuter ensemble.

AHL propose de distribuer le document et être au clair sur son contenu.

CDS dit que si la situation se poursuit, il faudra que l'ARILS signale à l'école concernée qu'il y a un problème après si on tait ce genre de problématiques ce sera l'ensemble de la profession qui en pâtira. CDS propose que le comité rencontre la personne concernée ; lui signifie l'obligation du respect du code de déontologie et lui signale que si cela se poursuit l'ARILS sera dans l'obligation de transmettre l'information auprès de Procom qui prendra les mesures utiles.

MJE se demande si l'ARILS ne devrait pas seulement signaler le problème à Procom qui est l'employeur. Comité : l'ARILS est responsable du respect de ce code ! AHL dit que ce qui doit être signifié à Procom (et autres employeurs)

CDS dit que si les choses continuent l'ARILS devra en parler clairement pour éviter que les choses s'enveniment.

AR se demande si le jeune pourrait rencontrer le groupe d'interprète concerné pour que les interprètes expliquent au jeune ce qui doit se faire et ce qui ne peut se faire. CDS dit qu'il faut que ce soit précisé clairement que si les choses devaient se reproduire, cela sera signalé à Procom.

ACPG demande si les membres souhaiteraient que le comité reprenne ce thème dans le cadre d'une matinée de Formation Continue pour avoir le temps d'en



discuter plus longuement puisque la frontière à ne pas franchir est floue et parfois différente suivant les interprètes. Les membres sont partants pour une telle rencontre. Le comité se chargera de proposer une date.

13. Formation continue

SG : point d'information concernant la formation continue lors de laquelle les collègues CH-alémaniques sont venus faire signer leur attestation de participation (participation à 12 heures de formation continue obligatoire pour les membres de la bgd qui est contrôlé par le comité de la bgd)

Le comité ARILS s'est penché sur l'obligation de formation continue qui avait été décidée en 2002 pour les membres ARILS. Il s'avère que chacun est censé faire 12 heures de formation continue : cela comprend la formation continue, les évaluations entre collègues. Or le comité n'a pas reçu de fiches d'attestation de formation continue durant les dernières années.

IS dit que le groupe feed-back mis en place par Procom remplace les évaluations entre collègues. LG précise que le groupe feed back n'est pas obligatoire de plus cela ne concerne pas les interprètes indépendantes.

CDS dit que les groupes échanges faisaient aussi partie de ces moments de formation continue, NT parle des groupes échange avec les sourds. Force est de constater que l'ARILS a organisé moins de formations continue car prise par beaucoup d'autres dossiers ces dernières années.

SG dit qu'il s'agit surtout d'y penser et de réfléchir à que mettre en place pour la suite ; idées et propositions bienvenues !!

14. Informations aux clients

VM & FT vivent une situation particulière pour un mandat fixe en Valais, ont donné des explications, les documents d'information or les difficultés restent présentes. Au départ dans ce même mandat intervenait une aide à la communication, -> flou. VM & FT en ont parlé à Isa Thuner qui avait dit que dans des cas particuliers les interprètes pouvaient demander à Procom d'intervenir. VM et FT demandent si des choses ont eu lieu les années précédentes dans d'autres situations.

Info que Luana Ferracin va faire une sensibilisation à la surdité dans quelques semaines. FT dit qu'il y a une demande sur d'autres suivis en Valais où la demande vient du corps enseignant pour une clarification sur le rôle de l'interprète mais aussi plus globalement aussi sur la surdité et ses spécificités.

MJE dit que dans certaines situations des adultes sourds interviennent pour donner ces informations (délégation de sourds de St-Jo dans le canton de Fribourg par exemple). NT dit que dans le canton de Vaud un enseignant du SPS et un



sourd vont systématiquement dans les classes pour présenter la surdité aux élèves et aux enseignants. LG précise que l'ECES est prête à faire des infos de ce type même pour le post-obligatoire.

SG : A Genève, il y a tout un historique qui fait que les jeunes savent ce qu'est un interprète, comment l'utiliser, etc

FT dit qu'il s'agit non seulement des élèves entendants mais aussi des enseignants et les élèves sourds eux-mêmes.

AR pour le canton Neuchâtel a vécu une situation où un adulte sourd avec un enseignant spécialisé (enseignante de soutien) étaient venus faire une présentation ; ce qui n'est pas toujours le cas.

AHL pense que ces demandes (quand elles ne sont pas liées aux écoles des différents cantons) devraient être relayées à la SGB-FSS, pour des moments de sensibilisation. MC pense que le comité peut contacter la SGB-FSS pour ces points.

FR demande si l'AI est intervenue. MC dit que le problème existe depuis la création du service d'interprète qui depuis sa création est totalement neutre et n'est jamais intervenu (contrairement au service d'aide à l'intégration de l'association des codeurs LPC) dans le cadre des intégrations scolaires de jeunes; aucune personne de l'équipe professionnelle de la SGB-FSS n'a de formation pédagogique pour pouvoir intervenir dans une telle démarche.

FT dit que l'école serait peut-être même prête à financer une partie des frais relatifs à ces sensibilisations.

NT demande si on ne pourrait pas demander à Procom qu'ils mandatent l'enseignante sourde qu'ils ont engagé à 20% pour ce type d'information. Financement de ce type de mesure pourrait être pris en charge par Procom pour le bien-être des interprètes.

MC propose que le comité reprenne ce dossier dans le cadre des rencontres avec Procom et mobilise la SGB-FSS sur ce thème.

15. Commission d'équivalence, proposition du comité

MC comité a été beaucoup mobilisé sur cette question. Précision est donnée que ce ne sont pas les personnes qui passent leur équivalence qui posent problème mais bien la procédure en elle-même. Procom aurait voulu reprendre la procédure à son compte. Le SSP nous a beaucoup aidé pour clarifier cette procédure et différencier deux aspects

- aspects contractuel (rapport employé - employeur) : qui touche les conditions de travail, les salaires, ceci est du ressort de l'employeur
- aspects qualification de l'interprète :



> pv AG 2010 <

Nous avons réussi à faire accepter à Procom le fait que ces deux aspects soient bien distincts. Nous (comité) avons négocié avec Procom un nouveau règlement de procédure d'équivalence qui est soumis aux membres. (document envoyé par mail à tous les membres ARILS avec le PV de cette AG)

MC précise qu'il a fallu taper sur la table pour que Procom accepte de ne plus avoir son mot à dire sur les aspects de qualification.

Plusieurs questions soulevées dans ce document : question posée de savoir si des membres passifs de l'ARILS pourraient être les évaluateurs dans le cadre des procédures. MC précise en effet que lors des dernières sessions d'équivalence le comité a parfois dû sauver des cas car personne n'était disponible pour être évaluateur.

AHL demande si un membre passif qui souhaite redevenir actif devrait aussi passer par cette procédure d'équivalence.

Le comité prend note de ces éléments de discussion et se penchera sur ce thème lors de sa prochaine rencontre de comité du 31 mars prochain. **Les membres sont priés de faire leurs remarques sur le document (nouveau règlement de commission d'équivalence) d'ici au 28 mars prochain (avant la séance de comité)**

CDS relève ce qui est noté dans le dernier numéro de Fais-Moi Signe page 9 de l'article de Chantal Shleton sur la commission d'équivalence. Il ne s'agit pas d'interprètes de Procom mais d'interprètes reconnus par l'ARILS. La confusion perdure ! DCS demande si le comité peut se charger de signaler cela à FMS.

MC explique que dans certaines situations d'équivalence précédentes, il y a eu méfiance notamment lors d'une évaluation négative de l'ARILS envers l'un des collègues en procédure qui avait échoué lors de son premier passage. Procom estimait que l'ARILS refusait le passage d'équivalence pour ne pas avoir de collègues en plus. Suite à un échec, Procom a souhaité que la direction de Procom soit présente lors de la passation de l'équivalence; ce qui a posé d'autres problèmes puisque les interprètes évaluateurs se sentent jugés.

Le comité propose la création d'une commission d'équivalence afin d'éviter que le comité soit juge est partie dans les procédures d'équivalence. Cette commission devrait statuer sur les situations d'équivalence.

SG dit que MP avait proposé une réflexion autour de l'évaluation des collègues qui souhaitent faire leur procédure, avoir une grille précise qui teste ce qui est censé être testé pour des interprètes déjà diplômés formés, (grilles actuelles sont utilisables pour les évaluations entre interprètes, pour la formation continue, pour les interprètes en formation)

Proposition d'avoir un contact avec le département de langue des signes pour lister aussi le vocabulaire spécifique suisse.



> pv AG 2010 <

Commission d'équivalence aura pour tâche, sur la base des évaluateurs, de se charger des aspects administratifs de la procédure et d'en référer au comité.

SG informations sur l'une des situations d'équivalence en cours (procédure actuellement en suspens), l'interprète concernée ne peut pas être engagée dans l'immédiat pour des raisons personnelles. (indisponibilité personnelle)

MC demande à chacun d'y réfléchir et de faire ses remarques au comité d'ici au 28 mars (avant prochain comité de l'ARILS) afin de voir si partant pour une telle réflexion.

Micael et Nathalie sont partants pour faire partie de cette commission. Les remarques qui seront transmises au comité d'ici au 28 mars seront transmises à NT et MP qui travailleront là-dessus. Rencontre pourra être prévue avec le comité ultérieurement pour reprendre ce thème.

Plusieurs personnes relèvent qu'il serait bien que le groupe de réflexion soit composé de plus de 2 personnes -> à suivre...

16. Divers

- FR rappelle qu'elle la grande fautive de l'oubli du papier pour la formation continue....



Remerciements au comité pour la collation de ce matin qui était la bienvenue.

Question pour savoir s'il y a une assemblée extraordinaire prévue en automne.

Thème formation continue (équivalence, déontologie)-> le comité proposera un moment commun (pas forcément une assemblée) à suivre...

MR dit qu'elle est intéressée par une formation sur l'interprétation en milieu médical qui aura lieu à Lille et demande à qui elle doit s'adresser. Réponse : Procom puisque employée Procom.

MC suggère que ce type d'informations (formations intéressantes) est à transmettre au comité qui diffuse les infos dans les InfoARILS.

la première partie de l'AG se termine à 12h suite de l'Ag pour les membres Procom (PV séparé)

Pour le PV
Anne-Claude Prélaz Girod